OEA/Ser.W

CIDI/INF.377/20

 29 juillet 2020

 Original: espagnol

NOTE DE LA MISSION PERMANENTE DU CHILI, PAR LAQUELLE ELLE PRÉSENTE LA CANDIDATURE DE SON GOUVERNEMENT POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’AGENCE INTERAMÉRICAINE POUR LA COOPÉRATION ET LE DÉVELOPPEMENT (AICD) POUR LA PÉRIODE 2020-2022

***Mission permanente du Chili***

***près l’Organisation des États Américains***

Nº 74/20

La mission permanente du Chili près l’Organisation des États Américains présente ses compliments au Secrétariat exécutif au développement intégré de l’Organisation des États Américains et a l’honneur de se référer à la prochaine élection qui aura lieu pour faire partie du Conseil d’administration de l’Agence interaméricaine pour la coopération et le développement (AICD) pour la période 2020-2022.

À cet égard, la mission permanente du Chili a l’honneur de communiquer que le Gouvernement du Chili a décidé de présenter sa candidature pour faire partie du Conseil d’administration de l’AICD pour la période susmentionnée, étant donné que cet espace à caractère multilatéral est une occasion précieuse de partager et d’échanger des données d’expériences dans le cadre de la coordination et la mise en place d’activités de coopération pour le développement du Continent américain, contribuant à renforcer la capacité de l’OEA de continuer à promouvoir les débouchés novateurs en matière de coopération entre ses États membres et à en accroitre le nombre.

Au cours du mois en cours, l’Agence chilienne de coopération internationale pour le développement (AGCID) a célébré ses 30 ans d’existence, depuis sa création en 1990, comme l’institution publique chilienne responsable de la gestion de la coopération internationale, non seulement au profit du développement national, mais également pour contribuer au développement de pays tiers de la région.

Dans ce contexte, le Chili peut jouer un rôle actif dans le cadre du Conseil d’administration de l’AICD et contribuer à renforcer les mesures en matière de coopération prises dans le cadre de l’OEA et de ses États membres.

À cet égard, la mission permanente du Chili a l’honneur de demander au Secrétariat exécutif au développement intégré de bien vouloir porter cette candidature à la connaissance des membres de l’AICD.

La mission permanente du Chili près l’OEA saisit cette occasion pour exprimer au Secrétariat exécutif au développement intégré les assurances de sa très haute considération.

Washington, D.C., le 28 juillet 2020

Au Secrétariat exécutif au développement intégré

Organisation des États Américains

Washington, D.C.

CIDRP02923F04